



Mélanges en cuve

Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2017-6549
Demande : Mélanges en cuve
Produit : Herbicide Paradigm
Numéro d'homologation : 31304
Principes actifs (p.a.) : Florasulame, halauxifène
Numéro de document de l'ARLA : 2841198

Contexte

L'herbicide Paradigm a été homologué la première fois le 17 juin 2014. Il est homologué pour une utilisation sur le blé (blé de printemps, blé dur ou blé d'hiver) et l'orge pour la lutte en postlevée sélective des mauvaises herbes à feuilles larges dans les provinces des Prairies et la région de Peace River en Colombie-Britannique. Pour obtenir des détails sur l'utilisation, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à étendre l'homologation de l'herbicide Paradigm à l'herbicide XC Lontrel comme partenaire de mélange en cuve.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'a été nécessaire puisqu'aucune modification n'a été apportée à la préparation.

Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ni aucune évaluation environnementale n'ont été nécessaires puisqu'aucune modification n'a été apportée à la dose d'application ni au profil d'emploi des composants des mélanges en cuve.

Évaluation de la valeur

Selon une justification, l'herbicide XC Lontrel a déjà été considéré comme étant l'équivalent agronomique du produit cité précédemment lorsqu'il est appliqué à des doses de principe actif équivalentes. Comme le produit cité précédemment et l'herbicide XC Lontrel ont le même principe actif et qu'ils sont appliqués à des doses de principe actifs équivalentes, l'efficacité et la

tolérance sur les cultures ne devraient pas être compromises lorsque l'herbicide XC Lontrel est appliqué avec l'herbicide Paradigm sur les cultures et les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette. Comme l'herbicide XC Lontrel est destiné à remplacer le produit cité précédemment sur le marché, ce mélange en cuve permettra aux producteurs d'accéder à ces principes actifs au cours de la phase de transition.

Conclusion

L'ARLA a évalué la présente demande et a jugé que conformément à l'étiquette, les renseignements soumis sont suffisants pour appuyer l'ajout de l'herbicide XC Lontrel sur l'étiquette de l'herbicide Paradigm comme partenaire de mélange en cuve.

Référence

List of Studies/Information Submitted by Registrant

Value Assessment

2815550 2017, Rationale for adding Lontrel XC Tank Mix to Paradigm label, DACO: 10.2.3.3,10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.